

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2432

présenté par
M. Garot, M. Potier, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, M. Courbon,
M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et
les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	10 430 924
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	10 430 924	0
TOTAUX	10 430 924	10 430 924
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à rétablir les 196 postes d'enseignants supprimés dans l'enseignement agricole public depuis 2019. Ces suppressions conduisent certains établissements à ne plus être en capacité d'assurer les missions dévolues.

Alors que les crises successives - sanitaire, économique - ont lourdement fragilisé les établissements, et que les ambitions fixées par le Gouvernement pour la transition agroécologique et le renouvellement des générations nécessitent un effort de formation et d'accompagnement sans précédent, il paraît indispensable d'étoffer les effectifs dans l'enseignement agricole public, a minima en rétablissant les postes supprimés progressivement chaque année depuis 2019.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédit :

- Augmente de 10 430 924 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement du titre 2 de l'action 01 « Mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics » du programme 143 « Enseignement technique agricole » ;
- Diminue de 10 430 924 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré ».

Les députés Socialistes et apparentés tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas réduire les moyens attribués au programme 139, et appellent donc le Gouvernement à lever ce gage.